

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	70
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	11

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026

Date de la Convocation
 30 JUIN 2026

Date d’Affichage
 30 JUIN 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Julien BACOU, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Bernard FERRET à Francine DANEL, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Régine MOULIADE à Mickaël VIATGE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°176_2026

ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 06- Modification du tableau des effectifs et organisation du Cabinet du Président

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En outre, en vertu de l'article L333-1 Code général de la fonction publique, l'autorité territoriale peut former son cabinet librement, recruter un ou plusieurs collaborateurs (dans la limite maximale réglementaire de 5) et mettre librement fin à leurs fonctions.

L'article L333-2 du CGCT vient compléter cette disposition et précise qu'aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant. L'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumise à la décision de l'organe délibérant.

Le besoin de créer les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Création d'un poste d'assistant de direction à temps complet sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au sein de la direction générale des services ;
- Création d'un poste de directeur des systèmes d'informations à temps complet sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, au sein de la nouvelle direction des systèmes d'informations ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'ingénieur territorial de chef de service des systèmes d'informations dans le cadre du passage du service des systèmes d'information en direction ;
- Création d'un poste de chef de service infrastructures, applications et projets numériques à temps complet sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, au sein de la nouvelle direction des systèmes d'informations ; en parallèle de cette création est supprimé un poste de technicien territorial de chef de service adjoint infrastructures et projets numériques dans le cadre du passage du service des systèmes d'information en direction ;
- Création d'un poste de chef de service informatique et supports à temps complet sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, au sein de la nouvelle direction des systèmes d'informations ; en parallèle de cette création est supprimé un poste de rédacteur territorial de chef de service adjoint informatique et supports dans le cadre du passage du service des systèmes d'information en direction ;
- Création d'un poste de directeur à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux au sein de la nouvelle direction affaires juridiques et commande publique ; en parallèle de cette création de poste est supprimé un poste d'attaché territorial de chef de service affaires juridiques ;
- Création d'un poste de directeur adjoint à temps complet sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux au sein de la nouvelle direction affaires juridiques et commande publique ; en parallèle de cette création de poste est supprimé un poste d'attaché territorial de chef de service achat et commande publique ;
- Création d'un poste de coordonnateur restauration -entretien à temps complet sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à la direction Education – service Restauration -entretien, suite à l'évolution de la sectorisation de la direction Education et la création d'un quatrième secteur de restauration-entretien ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'adjoint technique territorial de référent multisite restauration -entretien pour les écoles de Graulhet ;
- Création d'un poste de référent administratif et financier à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au sein de la direction Education ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'animateur territorial de chef de service Education (secteur 2) ;
- Création de quatre postes de coordinateur éducatif à temps complet sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux, à la direction Education, un par secteur Education ; en parallèle de ces créations, doit être pris en compte le fait que l'évolution démographique à la baisse du nombre d'enfants dans les écoles va conduire à revoir le nombre d'ETP de la direction Education à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2026 ;

- Création d'un poste de directeur multisite Busque – Labessière-Candeil à temps complet sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux au sein de la direction Education – service Educatif 1 ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'animateur territorial de directeur ALAE du site de Labessière-Candeil ;
- Création d'un poste d'agent d'animation à Labessière-Candeil à temps non complet (30heures) sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au sein de la direction Education – service Educatif 1 ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'animateur territorial de directeur ALAE du site de Busque ;
- Création d'un poste de directeur du nouveau multisite Cadalen – Fénols - Lasgraïsses à temps complet sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux au sein de la direction Education – service Educatif 4 ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'adjoint territorial d'animation de directeur ALAE du multisite de Fénols – Lasgraïsses – Orban, le RPI sur ces communes prenant fin à la rentrée scolaire de septembre 2026 ;
- Création d'un poste d'agent d'animation sur le nouveau multisite Cadalen – Fénols - Lasgraïsses à temps non complet (30h) sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au sein de la direction Education – service Educatif 4 ; en parallèle de cette création est supprimé un poste d'adjoint territorial d'animation de directeur adjoint ALAE du multisite de Fénols – Lasgraïsses – Orban, le RPI sur ces communes prenant fin à la rentrée scolaire de septembre 2026 ;
- Création d'un poste d'agent d'animation sur le multisite Grazac – Mézens – Roquemaure à temps non complet (24h) sur le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au sein de la direction Education – service Educatif 3 ; en parallèle de cette création, prend fin la mise à disposition d'un agent communal par la commune de Grazac, et est supprimé un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (10h) sur ce même multisite ;

Afin de permettre une vision plus complète des besoins permanents en ETP des services, il est désormais affiché au sein du tableau en annexe, les temps de mises à disposition individuelles effectués par des agents communaux pour l'exercice de compétences communautaires ; à ce titre, est donc identifié :

- Au sein de la direction Education – service Restauration et entretien, un poste d'agent d'entretien à temps non complet (13h) sur le site de Busque ;
- Au sein de la direction Education – service Restauration et entretien, un poste d'agent d'entretien à temps non complet (26,21h) sur le site de Couffouleux ;
- Au sein de la direction Education – service Restauration et entretien, un poste d'agent d'entretien à temps non complet (13,3h) sur le site de Giroussens ;
- Au sein de la direction Education – service Restauration et entretien, un poste d'agent d'entretien à temps non complet (24h) sur le site de Montans ;
- Au sein de la direction Education – service Restauration et entretien, un poste d'agent d'entretien à temps non complet (23,10h) sur le site de Salvagnac ;
- Au sein de la direction Education – service Restauration et entretien, un poste d'agent d'entretien à temps non complet (17,5h) sur le site de Briatexte ;
- Au sein du service Urbanisme et GEMAPI-GEPU, un poste d'assistante administrative ADS à temps non complet (7h), dans le cadre d'une mise à disposition par la commune de Grazac ;

En outre, il est nécessaire de créer un poste non permanent de directeur de cabinet au sein du cabinet du Président ; cette création se fait en parallèle de la suppression d'un poste de collaborateur de cabinet

Création :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quantité	Filière	Grade d'emplois
1	Direction générale	Assistant de direction	TC	Administrative	Adjoint administratif
1	Direction des systèmes d'informations	Directeur	TC	Technique	Ingénieur
1	Direction des systèmes d'informations	Chef de service infrastructures, applications et projets numériques	TC	Technique	Ingénieur
1	Direction des systèmes d'informations	Chef de service informatique et supports	TC	Technique	Ingénieur
1	Direction affaires juridiques et commande publique	Directeur	TC	Administrative	Attaché
1	Direction affaires juridiques et commande publique	Directeur adjoint	TC	Administrative	Attaché
1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Coordonnateur restauration - entretien	TC	Technique	Technicien
1	Direction éducation	Référent administratif et financier	TC	Administrative	Rédacteur
4	Direction éducation	Coordinateur éducatif	TC	Animation	Animateur
1	Direction éducation - Service Educatif 1	Directeur ALAE multisite Busque et Labessière-Candeil	TC	Animation	Animateur
1	Direction éducation - Service Educatif 1	Agent d'animation	TNC (0,86)	Animation	Adjoint d'animation
1	Direction éducation - Service Educatif 4	Directeur ALAE multisite Cadalen - Fénols - Lasgraïsses	TC	Animation	Animateur
1	Direction éducation - Service Educatif 4	Agent d'animation	TNC (0,86)	Animation	Adjoint d'animation
1	Direction éducation - Service Educatif 3	Agent d'animation	TNC (0,69)	Animation	Adjoint d'animation
1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Agent d'entretien Busque	TNC (0,37)	Technique	Adjoint technique
1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Agent d'entretien et de restauration Couffouleux	TNC (0,75)	Technique	Adjoint technique
1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Agent d'entretien Giroussens	TNC (0,38)	Technique	Adjoint technique
1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Agent d'entretien Montans	TNC (0,69)	Technique	Adjoint technique

1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Agent d'entretien et de restauration Salvagnac	TNC (0,66)	Technique	Adjoint technique
1	Direction éducation - Service restauration - entretien	Agent d'entretien et de restauration Briatexte	TNC (0,5)	Technique	Adjoint technique
1	Urbanisme - GEMAPI-GEPU	Assistant administrative ADS	TNC (0,2)	Administrative	Adjoint administratif
1	Cabinet	Directeur de Cabinet	TC	Hors filière	Collaborateur de cabinet

Le besoin de modifier les postes permanents présentés ci-après s'avère nécessaire, compte-tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (0,89 ETP) est transformé en poste d'animateur territorial à temps non complet (0.89 ETP), au sein de la direction Education – secteur Education 3 pour assurer les fonctions de directeur ALAE à Couffouleux ;
- Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet est transformé en poste de rédacteur territorial à temps complet au sein de la direction des Finances pour assurer les fonctions de chargé d'activité du service pilotage et ingénierie financière ;
- Un poste d'assistant administratif à la direction Education – service Educatif 3, passe d'un temps non complet à 0.91 ETP à un temps complet, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Modifications :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Direction éducation - Service Educatif 3	Directeur d'ALAE (Couffouleux)	TNC (0,89)	Animation	Animateur
1	Finances	Chargé d'activité (service Pilotage et ingénierie financière)	TC	Administrative	Rédacteur
1	Direction éducation - Service Educatif 3	Assistant administratif	TC	Administrative	Adjoint administratif

Enfin, sont supprimés du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet les postes suivants :

- Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet de chef de service des systèmes d'informations ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'ingénieur territorial de directeur des systèmes d'informations dans le cadre du passage du service des systèmes d'information en direction ;
- Suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet de chef de service adjoint infrastructures et projets numériques au sein du service des systèmes d'informations ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de technicien territorial de chef de service

infrastructures, applications et projets numériques dans le cadre du passage du service des systèmes d'information en direction ;

- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de chef de service adjoint informatique et supports au sein du service des systèmes d'informations ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de rédacteur territorial de chef de service informatique et supports dans le cadre du passage du service des systèmes d'information en direction ;
- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de chef de service affaires juridiques ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'attaché territorial de directeur au sein de la nouvelle direction affaires juridiques et commande publique ;
- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet de chef de service achat et commande publique ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'attaché territorial de directeur adjoint au sein de la nouvelle direction affaires juridiques et commande publique ;
- Suppression d'un poste d'animateur territorial à temps complet de chef de service Education (secteur 2) ; en parallèle de cette suppression, est créé un poste de rédacteur territorial de responsable administratif et financier au sein de la direction Education ;
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet d'assistant administratif à la direction Education – service Educatif 2, la révision de la sectorisation faisant passer de 5 à 4 secteurs Educatifs ;

Seront supprimés au 26 août 2026 dans le cadre de la rentrée scolaire :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet de référent multisite restauration -entretien pour les écoles de Graulhet, à la direction Education – service Restauration et entretien ; en parallèle de cette suppression est créé un poste de technicien territorial de coordonnateur restauration -entretien suite à l'évolution de la sectorisation de la direction Education et la création d'un quatrième secteur de restauration-entretien ;
- Suppression d'un poste d'animateur territorial à temps complet de directeur ALAE du site de Labessière-Candeil au sein de la direction Education – service Educatif 1 ; en parallèle de cette suppression, est créé un poste d'animateur territorial de directeur multisite Busque – Labessière-Candeil ;
- Suppression d'un poste d'animateur territorial à temps complet de directeur ALAE du site de Busque au sein de la direction Education – service Educatif 1 ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'adjoint d'animation territorial d'agent d'animation à Labessière-Candeil à temps non complet (30heures) ;
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet de directeur ALAE du multisite de Fénols – Lasgraïsses – Orban au sein de la direction Education – service Educatif 2, le RPI sur ces communes prenant fin à la rentrée scolaire de septembre 2026 ; en parallèle de cette suppression, est créé un poste d'animateur territorial de directeur du nouveau multisite Cadalen – Fénols – Lasgraïsses ;
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet de directeur adjoint ALAE du multisite de Fénols – Lasgraïsses – Orban au sein de la direction Education – service Educatif 2, le RPI sur ces communes prenant fin à la rentrée scolaire de septembre 2026 ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'adjoint d'animation territorial d'agent d'animation à temps non complet (30h) sur le nouveau multisite Cadalen – Fénols – Lasgraïsses ;
- Suppression d'un poste d'ATSEM territorial à temps non complet (22,83 h) qui assure les fonctions d'ATSEM pour l'école d'Orban, le RPI sur les communes de Fénols – Lasgraïsses – Orban prenant fin à la rentrée scolaire de septembre 2026 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (10h) sur le multisite Grazac – Mézens – Roquemaure au sein de la direction Education – service

Educatif 3 ; en parallèle de cette suppression est créé un poste d'adjoint territorial d'animation d'agent d'animation à temps non complet (24h) sur ce même multisite, ce nouveau poste prenant également en compte la fin de temps de mise à disposition d'un agent de la commune de Grazac ;

En outre, il est nécessaire de supprimer un poste non permanent de collaborateur de cabinet au sein du cabinet du Président ; cette suppression se fait en parallèle de la création d'un poste de directeur de cabinet.

Suppressions :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Service des systèmes d'informations	Chef de service	TC	Technique	Ingénieur
1	Service des systèmes d'informations	Chef de service adjoint infrastructures et projets numériques	TC	Technique	Ingénieur
1	Service des systèmes d'informations	Chef de service adjoint informatique et supports	TC	Technique	Rédacteur
1	Service affaires juridiques	Chef de service	TC	Administrative	Attaché
1	Service achat et commande publique	Chef de service	TC	Administrative	Attaché
1	Direction éducation - Service Educatif 2	Chef de service	TC	Animation	Animateur
1	Direction éducation - Service Educatif 2	Assistant administratif	TC	Administrative	Adjoint administratif
1	Direction éducation - Service restauration -entretien	Référent multisite restauration - entretien pour les écoles de Graulhet	TC	Technique	Adjoint technique
1	Direction éducation - Service Educatif 1	Directeur ALAE site de Labessière-Candeil	TC	Animation	Animateur
1	Direction éducation - Service Educatif 1	Directeur ALAE site de Busque	TC	Animation	Animateur
1	Direction éducation - Service Educatif 2	Directeur ALAE multisite de Fénols - Labessière-Candeil - Orban	TC	Animation	Adjoint d'animation
1	Direction éducation - Service Educatif 2	Directeur adjoint ALAE multisite de Fénols - Labessière-Candeil - Orban	TC	Animation	Adjoint d'animation
1	Direction éducation - Service Educatif 2	ATSEM école Orban	TNC (0,65)	Médico-social	ATSEM
1	Direction éducation - Service Educatif 3	Agent d'animation	TNC (0,29)	Animation	Adjoint d'animation
1	Cabinet	Collaborateur de Cabinet	TC	Hors filière	Collaborateur de cabinet

Le tableau des effectifs évolue donc au total général de 13,05 ETP du fait d'une part de :

- la création de 4,38 ETP en juillet au titre de la réorganisation de la direction Education
- la création de 1,86 ETP en juillet au titre de la modification des périmètres des RPI
- la création de 1,86 ETP en juillet au titre de la création du multisite Busque - Labessière-Candeil
- la création d'1 ETP pour le poste d'assistance administrative à la Direction Générale,
- et d'autre part de l'identification sans impact budgétaire de 3,95 ETP des mises à dispositions individuelles.

Cette hausse de 13,05 ETP sera atténuée par la suppression effective au 26 août 2026 de :

- la suppression de 1,29 ETP au titre de la réorganisation de la direction Education, pour un atterrissage à 3,09 ETP
- la suppression de 2,65 ETP au titre de la modification des périmètres des RPI, pour un atterrissage à -0,79 ETP
- la suppression de 2 ETP au titre de la création du multisite Busque - Labessière-Candeil, pour un atterrissage à -0,14 ETP

En conclusion, entre aujourd'hui et le 26 août 2026, le tableau des effectifs évoluera de 7,11 ETP dont 3,95 ETP de remplacement d'anciennes mises à disposition d'agents neutralisées financièrement donc sans impact budgétaire.

En outre, une prochaine délibération modifiera le tableau des effectifs du fait des suppressions relatives à la rentrée scolaire de septembre 2026 non intégrées dans la présente délibération.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants, et L331-1 et suivants, L333-1 et suivants, et R333-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis du Comité social territorial du 23 juin 2026,

Considérant la nécessité de créer ou modifier ou supprimer les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les créations, modifications et suppressions au tableau des effectifs des postes annexé tel que précisé ci-dessus.

- **dit** que ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;

- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés, au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **décide** d'inscrire les crédits nécessaires pour permettre à monsieur le Président l'engagement d'un directeur de cabinet.

Conformément au décret n°87-004 susvisé, le montant de ces crédits sera déterminé de façon à ce que d'une part le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé (ou du grade administratif le plus élevé) de la collectivité occupé par un fonctionnaire en activité à ce jour, et d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif) de référence mentionné ci-avant.

En cas de vacances dans cet emploi ou grade de référence, le Directeur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions précédentes.

- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote Pour : 77
Vote Contre : 0
Abstention : 4 (Jacques AUDIBERT, Julien BACOU, Boris CORTIJOS, Isabelle VAURS)
Non-participation au vote : 1 (Mickaël VEIGA DIAS COELHO)

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **21 JUIL. 2026**
- publication - mise en ligne
Le **21 JUIL. 2026**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



La Secrétaire de séance,
Pascale PUIBASSET

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 081-200066124-20260706-176_2026-DE